

برنامج
الأغذية
العالمي



Programme
Alimentaire
Mondial

World
Food
Programme

Programa
Mundial
de Alimentos

**Première session ordinaire
du Conseil d'administration**

Rome, 18–19 février 2013

QUESTIONS D'ORGANISATION ET DE PROCÉDURE

**Point 10 de l'ordre du
jour**

*Pour information**



Distribution: GÉNÉRALE
WFP/EB.1/2013/10
17 janvier 2013
ORIGINAL: ANGLAIS

PROGRAMME DE TRAVAIL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR L'EXERCICE BIENNAL 2013–2014

* Conformément aux décisions du Conseil d'administration sur la gouvernance approuvées à la session annuelle et à la troisième session ordinaire de 2000, les points soumis pour information ne seront pas discutés, sauf si un membre en fait la demande expresse, suffisamment longtemps avant la réunion, et que la présidence fait droit à cette demande, considérant qu'il s'agit là d'une bonne utilisation du temps dont dispose le Conseil.

Le tirage du présent document a été restreint. Les documents présentés au Conseil d'administration sont disponibles sur Internet. Consultez le site Web du PAM (<http://executiveboard.wfp.org>).

NOTE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le présent document est soumis au Conseil d'administration pour information.

Le Secrétariat invite les membres du Conseil qui auraient des questions d'ordre technique à poser sur le présent document à contacter les fonctionnaires du PAM mentionnées ci-dessous, de préférence aussi longtemps que possible avant la réunion du Conseil.

Secrétaire du Conseil
d'administration, PGB*:

Mme E. Joergensen

tél.: 066513-2603

Chef, PGBT**:

Mme M.-F. Perez

tél.: 066513-2638

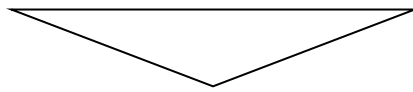
Pour toute question relative à la disponibilité de la documentation destinée au Conseil d'administration, prière de contacter Mme I. Carpitella, Assistante administrative principale de l'Unité des services de conférence (tél.: 066513-2645).

* Division du Secrétariat du Conseil d'administration

** Sous-Division de la traduction et de la documentation

1. Depuis 2005, le Programme de travail pour l'exercice biennal est soumis au Conseil à sa première session ordinaire et à sa session annuelle pour information et à sa deuxième session ordinaire pour approbation. Le présent document est soumis au Conseil pour information.
2. Le Programme de travail est un document qui évolue et qui est périodiquement mis à jour sur la base des informations fournies par le Secrétariat et les membres du Conseil; il est aussi examiné régulièrement par le Bureau.

PROJET DE DÉCISION*



Le Conseil prend note du document intitulé "Programme de travail du Conseil d'administration pour l'exercice biennal 2013-2014" (WFP/EB.1/2013/10) tel que proposé par le Bureau et le Secrétariat.

* Ceci est un projet de décision. Pour la décision finale adoptée par le Conseil, voir le document intitulé "Décisions et recommandations" publié à la fin de la session du Conseil.

**RÉSUMÉ DU PROGRAMME DE TRAVAIL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
POUR L'EXERCICE BIENNAL 2013-2014**

EB.1/2013 (18-19 février)	EB.A/2013 (3-7 juin)	EB.2/2013 (4-8 novembre)
INTRODUCTION	INTRODUCTION	INTRODUCTION
<ul style="list-style-type: none"> ➤ <i>Adoption de l'ordre du jour (A)</i> ➤ <i>Élection du Bureau et désignation du Rapporteur</i> ➤ <i>Questions stratégiques actuelles et futures</i> 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ <i>Adoption de l'ordre du jour (A)</i> ➤ <i>Désignation du Rapporteur</i> ➤ <i>Introduction liminaire de la Directrice exécutive</i> 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ <i>Adoption de l'ordre du jour (A)</i> ➤ <i>Désignation du Rapporteur</i> ➤ <i>Introduction liminaire de la Directrice exécutive</i>
QUESTIONS DE POLITIQUE GÉNÉRALE	QUESTIONS DE POLITIQUE GÉNÉRALE	QUESTIONS DE POLITIQUE GÉNÉRALE
<ul style="list-style-type: none"> ➤ <i>Rapport annuel au Conseil économique et social et au Conseil de la FAO pour 2012 (A)</i> 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ <i>Plan stratégique du PAM pour 2014-2017 (A)</i> ➤ <i>Rapport annuel sur les résultats de 2012 (A)</i> ➤ <i>Politique du PAM en matière de situations de transition (A)</i> ➤ <i>Stratégie révisée concernant le secteur privé (A)</i> ➤ <i>Point sur le rôle du PAM dans le système d'aide humanitaire (I)</i> ➤ <i>Point sur les activités du PAM dans le domaine de la lutte contre le VIH et le sida (I)</i> ➤ <i>Point sur la politique en matière de nutrition (I)</i> ➤ <i>Point sur la mise en œuvre du cadre de responsabilité pour la prise en compte systématique de la problématique hommes-femmes au PAM (I)</i> 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ <i>Stratégie globale relative aux ressources humaines (E)</i> ➤ <i>Point sur la politique en matière d'alimentation scolaire (I)</i> ➤ <i>Point de la situation concernant la collaboration entre les institutions ayant leur siège à Rome (I)</i> ➤ <i>Recueil des politiques du PAM relatives au Plan stratégique (I)</i>
RESSOURCES, QUESTIONS FINANCIÈRES ET BUDGÉTAIRES	RESSOURCES, QUESTIONS FINANCIÈRES ET BUDGÉTAIRES	RESSOURCES, QUESTIONS FINANCIÈRES ET BUDGÉTAIRES
<ul style="list-style-type: none"> ➤ <i>Nomination de l'Inspecteur général et Directeur du Bureau des services de contrôle (A)</i> 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ <i>Comptes annuels vérifiés de 2012 (A)</i> ➤ <i>Désignation de deux membres du Conseil d'administration devant siéger au jury chargé de désigner/reconduire dans leurs fonctions deux membres du Comité d'audit (A)</i> ➤ <i>Examen de l'article 9.2 du Règlement financier – Échéancier du Plan de gestion (A)</i> ➤ <i>Rapport annuel du Comité d'audit (E)</i> ➤ <i>Rapport annuel de l'Inspecteur général du PAM (E) et Note de la Directrice exécutive (E)</i> ➤ <i>Rapport du Commissaire aux comptes sur la collaboration avec les partenaires coopérants et réponse de la direction du PAM (E)</i> ➤ <i>Rapport du Commissaire aux comptes sur l'utilisation des transferts monétaires et des bons et réponse de la direction du PAM (E)</i> ➤ <i>Rapport sur l'application des recommandations du Commissaire aux comptes (E)</i> ➤ <i>Point sur les Règles de gestion financière (I)</i> ➤ <i>Rapport de la Directrice exécutive sur l'utilisation des contributions et les dérogations (articles XII.4 et XIII.4 (h) du Règlement général) (I)</i> ➤ <i>Rapport annuel sur l'utilisation des mécanismes de préfinancement du PAM (1^{er} janvier-31 décembre 2012) (I)</i> 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ <i>Plan de gestion du PAM pour 2014-2016 (A)</i> ➤ <i>Plan de travail du Commissaire aux comptes (I)</i>

EB.1/2013 (18-19 février)	EB.A/2013 (3-7 juin)	EB.2/2013 (4-8 novembre)
<p>RAPPORTS D'ÉVALUATION (E)</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Rapport succinct de l'évaluation de l'impact de l'assistance alimentaire offerte aux réfugiés dans les situations d'intervention prolongée au Tchad réalisée conjointement par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et le PAM, et réponse de la direction ➤ Rapport succinct de l'évaluation de l'impact de l'assistance alimentaire offerte aux réfugiés dans les situations d'intervention prolongée au Bangladesh réalisée conjointement par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et le PAM, et réponse de la direction ➤ Rapport de synthèse de la série d'évaluations de l'impact de l'assistance alimentaire offerte aux réfugiés dans le cadre de situations prolongées, et réponse de la direction 	<p>RAPPORTS D'ÉVALUATION (E)</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Rapport annuel sur l'évaluation en 2012 et réponse de la direction ➤ Rapport succinct de l'évaluation du portefeuille d'activités au Kirghizistan et réponse de la direction ➤ Rapport succinct de l'évaluation du portefeuille d'activités au Niger et réponse de la direction ➤ Rapport succinct de l'évaluation du portefeuille d'activités en République du Congo et réponse de la direction ➤ Rapport succinct de l'évaluation du portefeuille d'activités au Timor-Leste et réponse de la direction ➤ Point sur l'application des recommandations issues des évaluations (I) 	<p>RAPPORTS D'ÉVALUATION (E)</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Rapport succinct de l'évaluation de l'impact des programmes Vivres pour la création d'emplois sur l'adaptation des moyens d'existence au Guatemala et réponse de la direction ➤ Rapport succinct de l'évaluation de l'impact des programmes Vivres pour la création d'emplois sur l'adaptation des moyens d'existence au Bangladesh et réponse de la direction ➤ Rapport succinct de l'évaluation de l'impact des programmes Vivres pour la création d'emplois sur l'adaptation des moyens d'existence au Népal et réponse de la direction (à confirmer) ➤ Rapport succinct de l'évaluation du portefeuille d'activités au Soudan et réponse de la direction
<p>QUESTIONS OPÉRATIONNELLES</p> <p><i>Projets de programmes de pays (E)</i></p> <p><i>Programmes de pays (A)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Nicaragua 200434 	<p>QUESTIONS OPÉRATIONNELLES</p> <p><i>Projets de programmes de pays (E)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Niger (à confirmer) <p><i>Programmes de pays (A)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Égypte ➤ Rwanda 	<p>QUESTIONS OPÉRATIONNELLES</p> <p><i>Projets de programmes de pays (E)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Kenya ➤ Madagascar ➤ République du Congo <p><i>Programmes de pays (A)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Niger (à confirmer)
<p><i>Projets soumis au Conseil d'administration pour approbation (A)</i></p> <p>a) Projets de développement</p> <p>b) Augmentations budgétaires pour des activités de développement</p> <p>c) Interventions prolongées de secours et de redressement</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Burkina Faso 200509 ➤ Zimbabwe 200453 <p>d) Augmentations budgétaires pour des interventions prolongées de secours et de redressement</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Niger 200051 	<p><i>Projets soumis au Conseil d'administration pour approbation (A)</i></p> <p>a) Projets de développement</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Côte d'Ivoire ➤ Haïti <p>b) Augmentations budgétaires pour des activités de développement</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Burundi ➤ Kenya <p>c) Interventions prolongées de secours et de redressement</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ République populaire démocratique de Corée ➤ République démocratique du Congo ➤ Libéria <p>d) Augmentations budgétaires pour des interventions prolongées de secours et de redressement</p>	<p><i>Projets soumis au Conseil d'administration pour approbation (A)</i></p> <p>a) Projets de développement</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Bhoutan ➤ Tchad (à confirmer) <p>b) Augmentations budgétaires pour des activités de développement</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Tadjikistan <p>c) Interventions prolongées de secours et de redressement</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Afghanistan ➤ Burundi ➤ Tchad (à confirmer) ➤ Éthiopie ➤ État de Palestine ➤ Soudan du Sud ➤ Soudan ➤ République-Unie de Tanzanie <p>d) Augmentations budgétaires pour des interventions prolongées de secours et de redressement</p>

EB.1/2013 (18-19 février)	EB.A/2013 (3-7 juin)	EB.2/2013 (4-8 novembre)
<p><i>Rapports de la Directrice exécutive sur des questions opérationnelles (I)</i></p> <p>a) Projets de développement approuvés par la Directrice exécutive entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2012</p> <p>b) Augmentations budgétaires pour des activités de développement approuvées par la Directrice exécutive entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2012</p> <p>c) Interventions prolongées de secours et de redressement approuvées par la Directrice exécutive entre le 1^{er} juillet et le 31 décembre 2012</p> <p>d) Augmentations budgétaires pour des interventions prolongées de secours et de redressement approuvées par la Directrice exécutive entre le 1^{er} juillet et le 31 décembre 2012</p> <p>e) Opérations d'urgence approuvées par la Directrice exécutive ou par la Directrice exécutive et le Directeur général de la FAO entre le 1^{er} juillet et le 31 décembre 2012</p>	<p><i>Rapports de la Directrice exécutive sur des questions opérationnelles (I)</i></p>	<p><i>Rapports de la Directrice exécutive sur des questions opérationnelles (I)</i></p> <p>a) Interventions prolongées de secours et de redressement approuvées par la Directrice exécutive entre le 1^{er} janvier et le 30 juin 2013</p> <p>b) Augmentations budgétaires pour des interventions prolongées de secours et de redressement approuvées par la Directrice exécutive entre le 1^{er} janvier et le 30 juin 2013</p> <p>c) Opérations d'urgence approuvées par la Directrice exécutive ou par la Directrice exécutive et le Directeur général de la FAO entre le 1^{er} janvier et le 30 juin 2013</p>
<p>QUESTIONS D'ORGANISATION ET DE PROCÉDURE</p> <p>➤ Programme de travail du Conseil d'administration pour l'exercice biennal 2013-2014 (I)</p>	<p>QUESTIONS D'ORGANISATION ET DE PROCÉDURE</p> <p>➤ Programme de travail du Conseil d'administration pour l'exercice biennal 2013-2014 (I)</p>	<p>QUESTIONS D'ORGANISATION ET DE PROCÉDURE</p> <p>➤ Programme de travail du Conseil d'administration pour l'exercice biennal 2014-2015 (A)</p>
<p>QUESTIONS D'ADMINISTRATION ET DE GESTION</p> <p>➤ Rapports du Corps commun d'inspection intéressant le travail du PAM (E)</p>	<p>QUESTIONS D'ADMINISTRATION ET DE GESTION</p> <p>➤ Intervention des organismes représentatifs du personnel devant le Conseil</p> <p>➤ Rapport sur les pertes après livraison pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012 (I)</p> <p>➤ Point sur l'achat de produits alimentaires par le PAM (I)</p> <p>➤ Rapport statistique du PAM sur la répartition de son personnel international (cadre organique et catégories supérieures) (I)</p> <p>➤ Rapport du PAM sur la sécurité (I)</p>	<p>QUESTIONS D'ADMINISTRATION ET DE GESTION</p>
<p>RÉSUMÉ DES TRAVAUX DE LA DEUXIÈME SESSION ORDINAIRE DE 2012 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION</p>	<p>RÉSUMÉ DES TRAVAUX DE LA PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 2013 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION</p>	<p>RÉSUMÉ DES TRAVAUX DE LA SESSION ANNUELLE DE 2013 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION</p>
<p>QUESTIONS DIVERSES</p> <p>➤ Présentation orale sur la réunion conjointe des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS, d'ONU-Femmes, de l'UNICEF et du PAM (I)</p>	<p>QUESTIONS DIVERSES</p> <p>➤ Rapport sur la visite conjointe sur le terrain des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS, d'ONU-Femmes, de l'UNICEF et du PAM (I)</p>	<p>QUESTIONS DIVERSES</p>

**RÉSUMÉ DU PROGRAMME DE TRAVAIL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
POUR L'EXERCICE BIENNAL 2013-2014**

EB.1/2014 (10-14 février)	EB.A/2014 (3-6 juin)	EB.2/2014 (10-14 novembre)
INTRODUCTION	INTRODUCTION	INTRODUCTION
<ul style="list-style-type: none"> ➤ <i>Adoption de l'ordre du jour (A)</i> ➤ <i>Élection du Bureau et désignation du Rapporteur</i> ➤ <i>Questions stratégiques actuelles et futures</i> 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ <i>Adoption de l'ordre du jour (A)</i> ➤ <i>Désignation du Rapporteur</i> ➤ <i>Introduction liminaire de la Directrice exécutive</i> 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ <i>Adoption de l'ordre du jour (A)</i> ➤ <i>Désignation du Rapporteur</i> ➤ <i>Introduction liminaire de la Directrice exécutive</i>
QUESTIONS DE POLITIQUE GÉNÉRALE	QUESTIONS DE POLITIQUE GÉNÉRALE	QUESTIONS DE POLITIQUE GÉNÉRALE
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Rapport annuel au Conseil économique et social et au Conseil de la FAO pour 2013 (A) ➤ Stratégie de mobilisation des ressources (E) 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Rapport annuel sur les résultats de 2013 (A) ➤ Point sur le rôle du PAM dans le système d'aide humanitaire (I) ➤ Point sur les activités du PAM dans le domaine de la lutte contre le VIH et le sida (I) ➤ Point sur la mise en œuvre du cadre de responsabilité pour la prise en compte systématique de la problématique hommes-femmes au PAM (I) ➤ Point sur la mise en œuvre de la politique en matière de protection (I) ➤ Point de la situation concernant la collaboration entre les institutions ayant leur siège à Rome (I) 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Politique relative à la préparation aux situations d'urgence et aux interventions en cas de crise (A) ➤ Recueil des politiques du PAM relatives au Plan stratégique (I)
RESSOURCES, QUESTIONS FINANCIÈRES ET BUDGÉTAIRES	RESSOURCES, QUESTIONS FINANCIÈRES ET BUDGÉTAIRES	RESSOURCES, QUESTIONS FINANCIÈRES ET BUDGÉTAIRES
	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Comptes annuels vérifiés de 2013 (A) ➤ Désignation de deux membres du Comité d'audit (A) ➤ Désignation de deux membres du Conseil d'administration devant siéger au jury chargé de désigner trois membres du Comité d'audit (A) ➤ Rapport annuel du Comité d'audit (E) ➤ Rapport annuel de l'Inspecteur général du PAM (E) et Note de la Directrice exécutive (E) ➤ Rapport du Commissaire aux comptes sur les questions de gestion et réponse de la direction du PAM (E) ➤ Rapport sur l'application des recommandations du Commissaire aux comptes (E) ➤ Rapport de la Directrice exécutive sur l'utilisation des contributions et les dérogations (articles XII.4 et XIII.4 (h) du Règlement général) (I) ➤ Rapport annuel sur l'utilisation des mécanismes de préfinancement du PAM (1^{er} janvier-31 décembre 2013) (I) 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Plan de gestion du PAM pour 2015-2017 (A) ➤ Plan de travail du Commissaire aux comptes (I)
RAPPORTS D'ÉVALUATION (E)	RAPPORTS D'ÉVALUATION (E)	RAPPORTS D'ÉVALUATION (E)
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Rapport succinct de l'évaluation de la Politique du PAM en matière de problématique hommes-femmes et réponse de la direction ➤ Rapport succinct de l'évaluation de l'impact des programmes Vivres pour la création d'avois sur l'adaptation des moyens d'existence en [pays 4] et réponse de la direction ➤ Rapport succinct de l'évaluation de l'impact des programmes Vivres pour la création d'avois sur l'adaptation des moyens d'existence en [pays 5] et réponse de la direction ➤ Rapport de synthèse sur la série d'évaluations de l'impact des programmes Vivres pour la création d'avois sur l'adaptation des moyens d'existence et réponse de la direction 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Rapport annuel sur l'évaluation en 2013 et réponse de la direction ➤ Rapport succinct de l'évaluation de l'utilisation des fonds communs par le PAM et réponse de la direction ➤ Rapport succinct de l'évaluation du portefeuille régional en Amérique centrale et réponse de la direction ➤ Rapport succinct de l'examen collégial de la fonction d'évaluation au PAM effectué par le Groupe des Nations Unies pour l'évaluation et le Comité d'aide au développement et réponse de la direction ➤ Point sur l'application des recommandations issues des évaluations (I) 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Rapport succinct de l'évaluation de la préparation et des interventions du PAM face à l'insécurité alimentaire en milieu urbain et réponse de la direction ➤ Rapport succinct de l'évaluation de la politique relative aux transferts monétaires et aux bons et réponse de la direction ➤ Rapport succinct de l'évaluation du portefeuille d'activités en Ouganda et réponse de la direction ➤ Rapport succinct de l'évaluation du portefeuille d'activités en République démocratique du Congo et réponse de la direction ➤ Rapport succinct de l'évaluation finale de l'initiative pilote Achats au service du progrès (2008-2013) et réponse de la direction

EB.1/2014 (10-14 février)	EB.A/2014 (3-6 juin)	EB.2/2014 (10-14 novembre)
		<ul style="list-style-type: none"> ➤ Rapport succinct de l'évaluation conjointe FAO/PAM du module mondial de la sécurité alimentaire et réponse de la direction ➤ Rapport succinct de l'évaluation du Programme de renforcement des capacités de préparation et d'intervention en cas de crise du PAM et réponse de la direction
QUESTIONS OPÉRATIONNELLES	QUESTIONS OPÉRATIONNELLES	QUESTIONS OPÉRATIONNELLES
<i>Programmes de pays (A)</i> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Kenya ➤ Madagascar ➤ République du Congo 	<i>Projets de programmes de pays (E)</i> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Guinée-Bissau ➤ Haïti ➤ Mali (à confirmer) ➤ Sierra Leone ➤ Ouganda 	<i>Programmes de pays (A)</i> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Guinée-Bissau ➤ Haïti ➤ Mali (à confirmer) ➤ Sierra Leone ➤ Ouganda
<i>Projets soumis au Conseil d'administration pour approbation (A)</i> a) Projets de développement b) Augmentations budgétaires pour des activités de développement c) Interventions prolongées de secours et de redressement d) Augmentations budgétaires pour des interventions prolongées de secours et de redressement	<i>Projets soumis au Conseil d'administration pour approbation (A)</i> a) Projets de développement b) Augmentations budgétaires pour des activités de développement <ul style="list-style-type: none"> ➤ Burundi c) Interventions prolongées de secours et de redressement <ul style="list-style-type: none"> ➤ Kenya d) Augmentations budgétaires pour des interventions prolongées de secours et de redressement	<i>Projets soumis au Conseil d'administration pour approbation (A)</i> a) Projets de développement b) Augmentations budgétaires pour des activités de développement c) Interventions prolongées de secours et de redressement <ul style="list-style-type: none"> ➤ Éthiopie d) Augmentations budgétaires pour des interventions prolongées de secours et de redressement
<i>Rapports de la Directrice exécutive sur des questions opérationnelles (I)</i> a) Projets de développement approuvés par la Directrice exécutive entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre 2013 b) Augmentations budgétaires pour des activités de développement approuvées par la Directrice exécutive entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre 2013 c) Interventions prolongées de secours et de redressement approuvées par la Directrice exécutive entre le 1 ^{er} juillet et le 31 décembre 2013 d) Augmentations budgétaires pour des interventions prolongées de secours et de redressement approuvées par la Directrice exécutive entre le 1 ^{er} juillet et le 31 décembre 2013 e) Opérations d'urgence approuvées par la Directrice exécutive ou par la Directrice exécutive et le Directeur général de la FAO entre le 1 ^{er} juillet et le 31 décembre 2013	<i>Rapports de la Directrice exécutive sur des questions opérationnelles (I)</i>	<i>Rapports de la Directrice exécutive sur des questions opérationnelles (I)</i> a) Interventions prolongées de secours et de redressement approuvées par la Directrice exécutive entre le 1 ^{er} janvier et le 30 juin 2014 b) Augmentations budgétaires pour des interventions prolongées de secours et de redressement approuvées par la Directrice exécutive entre le 1 ^{er} janvier et le 30 juin 2014 c) Opérations d'urgence approuvées par la Directrice exécutive ou par la Directrice exécutive et le Directeur général de la FAO entre le 1 ^{er} janvier et le 30 juin 2014
QUESTIONS D'ORGANISATION ET DE PROCÉDURE <ul style="list-style-type: none"> ➤ Programme de travail du Conseil d'administration pour l'exercice biennal 2014-2015 (I) 	QUESTIONS D'ORGANISATION ET DE PROCÉDURE <ul style="list-style-type: none"> ➤ Programme de travail du Conseil d'administration pour l'exercice biennal 2014-2015 (I) 	QUESTIONS D'ORGANISATION ET DE PROCÉDURE <ul style="list-style-type: none"> ➤ Programme de travail du Conseil d'administration pour l'exercice biennal 2015-2016 (A)

EB.1/2014 (10-14 février)	EB.A/2014 (3-6 juin)	EB.2/2014 (10-14 novembre)
<p>QUESTIONS D'ADMINISTRATION ET DE GESTION</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Rapports du Corps commun d'inspection intéressant le travail du PAM (E) 	<p>QUESTIONS D'ADMINISTRATION ET DE GESTION</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Intervention des organismes représentatifs du personnel devant le Conseil ➤ Rapport sur les pertes après livraison pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013 (I) ➤ Point sur l'achat de produits alimentaires par le PAM (I) ➤ Rapport statistique du PAM sur la répartition de son personnel international (cadre organique et catégories supérieures) (I) ➤ Rapport du PAM sur la sécurité (I) 	<p>QUESTIONS D'ADMINISTRATION ET DE GESTION</p>
<p>RÉSUMÉ DES TRAVAUX DE LA DEUXIÈME SESSION ORDINAIRE DE 2013 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION</p>	<p>RÉSUMÉ DES TRAVAUX DE LA PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 2014 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION</p>	<p>RÉSUMÉ DES TRAVAUX DE LA SESSION ANNUELLE DE 2014 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION</p>
<p>QUESTIONS DIVERSES</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Présentation orale sur la réunion conjointe des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS, d'ONU-Femmes, de l'UNICEF et du PAM (I) 	<p>QUESTIONS DIVERSES</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Rapport sur la visite conjointe sur le terrain des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS, d'ONU-Femmes, de l'UNICEF et du PAM (I) 	<p>QUESTIONS DIVERSES</p>

PROGRAMME DE TRAVAIL ANNOTÉ DU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR L'EXERCICE BIENNAL 2013-2014

(présenté par sujet et par session)

QUESTIONS DE POLITIQUE GÉNÉRALE

EB.1/2013 (18-19 février)

- *Rapport annuel au Conseil économique et social et au Conseil de la FAO pour 2012 (A)*

Conformément à la décision adoptée par le Conseil en 2004 sur la simplification des rapports soumis par le PAM à son Conseil d'administration et à ses organes de tutelle (EB.A/2004/11), le Rapport annuel au Conseil économique et social et au Conseil de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) est présenté chaque année à la première session ordinaire. Il brosse un tableau détaillé de l'action menée par le PAM dans le cadre des activités réalisées à l'échelle du système des Nations Unies; il suit la présentation commune arrêtée pour les rapports présentés par les fonds et programmes des Nations Unies au Conseil économique et social et tient compte des observations exprimées par les membres du Conseil d'administration du PAM sur la teneur du document.

EB.A/2013 (3-7 juin)

- *Plan stratégique du PAM pour 2014-2017 (A)*

Ce document définira un cadre stratégique actualisé pour le PAM pour les cinq années à venir. Il tiendra compte des enseignements tirés et des contributions d'une large gamme de parties prenantes, dont le Conseil d'administration, les gouvernements nationaux, les organisations non gouvernementales (ONG) et les membres du personnel du PAM en poste de par le monde. Il prendra également en compte les résultats de l'examen à mi-parcours du Plan stratégique pour 2008-2013, ainsi que les constatations issues d'une étude des tendances mondiales en matière de sécurité alimentaire. Il sera harmonisé avec les cycles de planification des autres organismes, conformément aux directives de l'Assemblée générale et du Conseil d'administration, et il prendra en compte la collaboration entre les institutions ayant leur siège à Rome.

- *Rapport annuel sur les résultats de 2012 (A)*

Aux termes de l'article VII.2 du Règlement général, "Le Directeur exécutif présente chaque année au Conseil, pour approbation, un Rapport annuel et tout autre rapport que le Conseil lui aura donné pour instruction d'établir". La recommandation h) sur la gouvernance, approuvée par le Conseil à sa troisième session ordinaire de 2000 (décision 2000/EB.3/1 — Suivi de la décision du Conseil d'administration 2000/EB.A/6 sur la gouvernance), prévoit par ailleurs qu'il devrait être élaboré un Rapport annuel sur les résultats sur la base du Plan de gestion précédemment approuvé.

Le Rapport annuel sur les résultats de 2012 a pour objectif de présenter une analyse pertinente et fiable de l'action du PAM au regard des engagements pris pour l'année, tels que définis dans le Plan stratégique et dans le Plan de gestion.

- *Politique du PAM en matière de situations de transition (A)*

Ce document, qui remplacera celui qui s'intitule "De la crise au redressement", sera axé sur les nombreuses difficultés qui surgissent durant la période de transition entre une crise et le redressement à plus long terme. Cette politique prévoira une concertation avec les pays et l'ensemble du système des Nations Unies, consacrée au redressement et à la transition.

- *Stratégie révisée concernant le secteur privé (A)*

Suite à la parution du rapport de l'évaluation de la stratégie du PAM en matière de partenariats et de mobilisation de fonds auprès du secteur privé de 2008 (WFP/EB.2/2012/6-A), qui concluait que, si le PAM avait atteint les principaux buts énoncés dans la stratégie, l'environnement dans lequel il nouait des partenariats avait évolué, une stratégie révisée sera présentée au Conseil pour approbation à sa session annuelle de 2013. Cette stratégie établira une distinction plus claire entre partenariats avec le secteur privé et mobilisation de fonds, et contiendra une recommandation relative à la mobilisation de fonds auprès du grand public et un examen des dispositions financières visant à appuyer les efforts déployés par le PAM pour que les donateurs privés s'engagent à ses côtés. La stratégie révisée respectera les principes énoncés dans le document intitulé "Une structure organisationnelle adaptée à la mission du PAM", et sera conforme au nouveau Plan stratégique.

➤ *Point sur le rôle du PAM dans le système d'aide humanitaire (I)*

Ce document, soumis pour information, fera le point sur le rôle joué par le PAM dans le système multilatéral d'aide humanitaire et sur les toutes dernières réformes entreprises au sein du Comité permanent interorganisations en vue de renforcer la coordination des modules d'action groupée, la conduite des opérations et la responsabilisation en matière d'action humanitaire, alors que les difficultés et les situations d'urgence se multiplient et sont de plus en plus complexes.

➤ *Point sur les activités du PAM dans le domaine de la lutte contre le VIH et le sida (I)*

Le rapport annuel sur les activités menées en rapport avec le VIH et le sida fera le point sur l'application de la nouvelle politique du PAM en matière de lutte contre le VIH et le sida (adoptée à la deuxième session ordinaire de 2010), sur fond de poursuite de la transposition du traitement antirétroviral à une plus grande échelle. Il présentera également une synthèse des succès obtenus récemment s'agissant d'intégrer l'alimentation et la nutrition dans les propositions concernant le VIH et la tuberculose présentées au Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme.

➤ *Point sur la politique en matière de nutrition (I)*

Comme convenu avec le Conseil d'administration à sa session annuelle de 2012, le Secrétariat lui présentera tous les deux ans à compter de 2013, à sa session annuelle, un point sur la politique en matière de nutrition. Il le renseignera sur les points ci-après: l'état d'avancement d'un cadre de partenariat quadripartite établi entre la FAO, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), l'Organisation mondiale de la Santé et le PAM; la situation concernant l'établissement de définitions normalisées aux fins d'arrêter une terminologie; et l'élaboration de stratégies tenant compte des besoins locaux.

➤ *Point sur la mise en œuvre du cadre de responsabilité pour la prise en compte systématique de la problématique hommes-femmes au PAM (I)*

À sa session annuelle de 2012, le Conseil a demandé au Secrétariat de rendre compte tous les ans de la mise en œuvre de son cadre de responsabilité pour la prise en compte systématique de la problématique hommes-femmes. Ce cadre et les normes minimales qu'il prévoit sont en adéquation parfaite avec le plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies et les indicateurs de performance qu'il contient. Le rapport annuel donnera donc des renseignements sur les progrès réalisés au regard des valeurs de référence établies pour l'un et l'autre de ces cadres. Il contiendra notamment un aperçu des réalisations, des perspectives et des difficultés.

EB.2/2013 (4-8 novembre)

➤ *Stratégie globale relative aux ressources humaines (E)*

À la suite de l'approbation du Plan stratégique du PAM, la stratégie globale relative aux ressources humaines indiquera les mesures à prendre pour s'assurer que l'approche suivie par le PAM en matière de gestion des ressources humaines et de profil des effectifs corresponde aux besoins, tels que prévus dans le nouveau Plan stratégique.

➤ *Point sur la politique en matière d'alimentation scolaire (I)*

Conformément à ce que lui a demandé le Conseil, le PAM présentera un point sur sa politique en matière d'alimentation scolaire. Ce document: i) rapprochera la politique en tant que telle des mesures prises pour la mettre en œuvre, et comportera notamment une définition des indicateurs prévus pour assurer le suivi de l'exécution de la politique, du rôle joué par les partenaires et des mesures adoptées pour renforcer la capacité du PAM; et ii) fera le point de la situation concernant les thèmes clés, à savoir ce que l'alimentation scolaire issue de la production locale signifie pour le PAM, le rapport entre alimentation scolaire et nutrition, l'amélioration de la compréhension de la transition opérée vers des programmes viables et le transfert des responsabilités, et le rôle de l'alimentation scolaire dans le cadre de la protection sociale.

➤ *Point de la situation concernant la collaboration entre les institutions ayant leur siège à Rome (I)*

À la deuxième session ordinaire de 2010, au mois de novembre, les membres du Conseil ont demandé au PAM de rendre compte tous les ans de la collaboration entre les institutions ayant leur siège à Rome, dans le cadre de la suite donnée au document intitulé "Grands axes de la collaboration entre les institutions ayant leur siège à Rome" (WFP/EB.2/2009/11-C). Le rapport fait un tour d'horizon complet de la collaboration entre ces institutions, en suivant la structure du document d'orientation (politiques, connaissances et suivi; opérations; sensibilisation et communication; et collaboration administrative) et en ajoutant de nouveaux domaines de collaboration, de nouvelles initiatives et de nouveaux partenariats concernant la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

➤ *Recueil des politiques du PAM relatives au Plan stratégique (I)*

À sa session annuelle de 2000, le Conseil a approuvé les recommandations figurant dans le Rapport du Groupe de travail sur la gouvernance (décision 2000/EB.A/6). La recommandation d) établissait que les déclarations de politique générale du PAM devaient être codifiées dans un recueil. Conformément à ce qu'a demandé le Conseil en

2010, ce recueil, qui est présenté chaque année pour information à la deuxième session ordinaire, a été réaménagé et remanié afin de mettre l'accent sur les politiques relatives aux objectifs énoncés dans le Plan stratégique.

EB.1/2014 (10-14 février)

➤ *Rapport annuel au Conseil économique et social et au Conseil de la FAO pour 2013 (A)*

Conformément à la décision adoptée par le Conseil en 2004 sur la simplification des rapports soumis par le PAM à son Conseil d'administration et à ses organes de tutelle (EB.A/2004/11), le Rapport annuel au Conseil économique et social et au Conseil de la FAO est présenté chaque année à la première session ordinaire. Il brosse un tableau détaillé de l'action menée par le PAM dans le cadre des activités réalisées à l'échelle du système des Nations Unies; il suit la présentation commune arrêtée pour les rapports présentés par les fonds et programmes des Nations Unies au Conseil économique et social et tient compte des observations exprimées par les membres du Conseil d'administration du PAM sur la teneur du document.

➤ *Stratégie de mobilisation des ressources (E)*

À la suite du réalignement de la structure organisationnelle du PAM décrite dans le Plan de gestion (2013-2015), et compte tenu du rôle central que jouent les partenariats avec des donateurs des secteurs public et privé et des fondations pour l'aider à s'acquitter de sa mission, le PAM va revoir sa stratégie de mobilisation des ressources de façon à exploiter les enseignements tirés de l'expérience et à harmoniser les diverses modalités, en gardant à l'esprit que des approches différenciées restent nécessaires. La révision sera effectuée dans des délais qui permettront d'aligner la stratégie sur le nouveau Plan stratégique dont le Conseil sera saisi en juin 2013. Les membres auront la possibilité d'examiner le document lors de consultations informelles avant qu'il ne soit présenté au Conseil pour examen début 2014.

EB.A/2014 (3-6 juin)

➤ *Rapport annuel sur les résultats de 2013 (A)*

Aux termes de l'article VII.2 du Règlement général, "Le Directeur exécutif présente chaque année au Conseil, pour approbation, un Rapport annuel et tout autre rapport que le Conseil lui aura donné pour instruction d'établir". La recommandation h) sur la gouvernance, approuvée par le Conseil à sa troisième session ordinaire de 2000 (décision 2000/EB.3/1 — Suivi de la décision du Conseil d'administration 2000/EB.A/6 sur la gouvernance), prévoit par ailleurs qu'il devrait être élaboré un Rapport annuel sur les résultats sur la base du Plan de gestion précédemment approuvé.

Le Rapport annuel sur les résultats de 2013 a pour objectif de présenter une analyse pertinente et fiable de l'action du PAM au regard des engagements pris pour l'année, tels que définis dans le Plan stratégique et dans le Plan de gestion.

➤ *Point sur le rôle du PAM dans le système d'aide humanitaire (I)*

Ce document, soumis pour information, fera le point sur le rôle joué par le PAM dans le système multilatéral d'aide humanitaire et sur les toutes dernières réformes entreprises au sein du Comité permanent interorganisations en vue de renforcer la coordination des modules d'action groupée, la conduite des opérations et la responsabilisation en matière d'action humanitaire, alors que les difficultés et les situations d'urgence se multiplient et sont de plus en plus complexes.

➤ *Point sur les activités du PAM dans le domaine de la lutte contre le VIH et le sida (I)*

Le rapport annuel sur les activités menées en rapport avec le VIH et le sida fera le point sur l'application de la nouvelle politique du PAM en matière de lutte contre le VIH et le sida (adoptée à la deuxième session ordinaire de 2010), sur fond de poursuite de la transposition du traitement antirétroviral à une plus grande échelle. Il présentera également une synthèse des succès obtenus récemment s'agissant d'intégrer l'alimentation et la nutrition dans les propositions touchant le VIH et la tuberculose présentées au Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme.

➤ *Point sur la mise en œuvre du cadre de responsabilité pour la prise en compte systématique de la problématique hommes-femmes au PAM (I)*

À sa session annuelle de 2012, le Conseil a demandé au Secrétariat de lui rendre compte tous les ans de la mise en œuvre de son cadre de responsabilité pour la prise en compte systématique de la problématique hommes-femmes. Ce cadre, qui comprend des normes minimales, est pleinement conforme au plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies et à ses indicateurs de performance. Le rapport annuel renseignera donc sur les progrès accomplis au regard des critères de référence arrêtés pour les deux cadres. Il offrira une vue d'ensemble des réalisations, des possibilités et des difficultés.

➤ *Point sur la mise en œuvre de la politique en matière de protection (I)*

Comme convenu avec le Conseil d'administration à sa première session ordinaire de 2012, lors de l'approbation de la politique du PAM en matière de protection humanitaire, le Secrétariat lui présentera un point sur la mise en œuvre de la politique concernant la protection. Une stratégie à cet égard a été présentée au Conseil à sa session annuelle de 2012; celle-ci esquissait un plan d'exécution pluriannuel destiné à améliorer les effets directs obtenus dans le domaine de la protection et à intégrer les concepts correspondants dans tous les aspects des activités du PAM, l'accent étant particulièrement mis sur: i) la formation et le renforcement des capacités; ii) l'appui aux opérations; et iii) la coopération interorganisations et bilatérale.

➤ *Point de la situation concernant la collaboration entre les institutions ayant leur siège à Rome (I)*

À la deuxième session ordinaire de 2010, au mois de novembre, les membres du Conseil ont demandé au PAM de rendre compte tous les ans de la collaboration entre les institutions ayant leur siège à Rome, dans le cadre de la suite donnée au document intitulé "Grands axes de la collaboration entre les institutions ayant leur siège à Rome" (WFP/EB.2/2009/11-C). Le rapport fait un tour d'horizon complet de la collaboration entre ces institutions, en suivant la structure du document d'orientation (politiques, connaissances et suivi; opérations; sensibilisation et communication; et collaboration administrative) et en ajoutant de nouveaux domaines de collaboration, de nouvelles initiatives et de nouveaux partenariats concernant la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

EB.2/2014 (10-14 novembre)

➤ *Politique relative à la préparation aux situations d'urgence et aux interventions en cas de crise (A)*

Compte tenu de l'évolution constante du contexte de l'action humanitaire, ce nouveau document de politique générale sur la préparation aux situations d'urgence et les interventions en cas de crise comblera un vide important, comme il était ressorti du Recueil des politiques du PAM relatives au Plan stratégique (WFP/EB.2/2011/4-B). Il s'attachera à définir précisément l'approche adoptée par le PAM vis-à-vis de la préparation et de l'intervention en cas de crise, en mettant l'accent sur les principes d'obligation redditionnelle, de transparence et de gestion des risques. Cette politique fera fond sur la version de 2013 du cadre pour la préparation aux situations d'urgence et les interventions en cas de crise et tiendra compte des constatations issues de l'évaluation du Programme de renforcement des capacités de préparation et d'intervention en cas de crise (PREP) du PAM.

➤ *Recueil des politiques du PAM relatives au Plan stratégique (I)*

À sa session annuelle de 2000, le Conseil a approuvé les recommandations figurant dans le Rapport du Groupe de travail sur la gouvernance (décision 2000/EB.A/6). La recommandation d) établissait que les déclarations de politique générale du PAM devaient être codifiées dans un recueil. Conformément à ce qu'a demandé le Conseil en 2010, ce recueil, qui est présenté chaque année pour information à la deuxième session ordinaire, a été réaménagé et remanié afin de mettre l'accent sur les politiques relatives aux objectifs énoncés dans le Plan stratégique.

RESSOURCES, QUESTIONS FINANCIÈRES ET BUDGÉTAIRES

EB.1/2013 (18-19 février)

➤ *Nomination de l'Inspecteur général et Directeur du Bureau des services de contrôle (A)*

La Directrice exécutive présentera au Conseil, pour approbation, une recommandation concernant le candidat proposé pour le poste d'Inspecteur général et Directeur du Bureau des services de contrôle.

EB.A/2013 (3-7 juin)

➤ *Comptes annuels vérifiés de 2012 (A)*

Les Comptes annuels vérifiés présenteront un ensemble complet d'états financiers et de notes pour 2012. Ils comporteront également une analyse du Commissaire aux comptes sur les états financiers, qui fournit au Secrétariat et au Conseil une évaluation indépendante des contrôles de gestion sur lesquels s'est fondé le Secrétariat pour établir les états financiers annuels.

Le Conseil sera également saisi, pour information, des observations et recommandations formulées par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB) et le Comité financier de la FAO.

- *Désignation de deux membres du Conseil d'administration devant siéger au jury chargé de désigner/reconduire dans leurs fonctions deux membres du Comité d'audit (A)*

Le Conseil désignera deux de ses membres devant siéger au jury qui procédera à la sélection des membres du Comité d'audit devant être nommés en 2014.

Le Conseil sera également saisi, pour information, des observations et recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

- *Examen de l'article 9.2 du Règlement financier – Échéancier du Plan de gestion (A)*

Aux termes de l'article 9.2 du Règlement financier du PAM, le projet de Plan de gestion doit être transmis aux membres du Conseil au moins 60 jours avant la session. Le Comité financier de la FAO et le CCQAB ont tous deux recommandé de réduire de 60 à 30 jours le délai à respecter pour la présentation du projet de Plan de gestion. Un document sur la question sera soumis au Conseil à sa session annuelle de 2013, pour approbation.

- *Rapport annuel du Comité d'audit (E)*

À sa première session ordinaire de 2009, le Conseil a entériné la création du Comité d'audit du PAM, organe consultatif indépendant faisant rapport au Conseil et au Directeur exécutif. Le présent rapport annuel décrit les activités du Comité pendant la période allant du 1^{er} avril 2012 au 31 mars 2013. Cette date de clôture coïncide avec la finalisation des états financiers annuels, l'une des premières priorités du Comité pendant la période considérée.

Le Conseil sera également saisi, pour information, des observations et recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

- *Rapport annuel de l'Inspecteur général du PAM (E) et Note de la Directrice exécutive (E)*

Conformément à l'article VI.2 b) viii) du Statut du PAM, le Conseil est saisi du rapport de l'Inspecteur général sur les activités de contrôle.

Ce rapport couvrira la période allant de janvier à décembre 2012; il étudiera, du point de vue de la supervision, la gouvernance, la gestion des risques et les contrôles au PAM et offrira un aperçu des activités du Bureau de l'Inspecteur général, du Bureau de l'audit interne et du Bureau des inspections et des enquêtes. Ce document et la Note de la Directrice exécutive sont soumis pour examen.

- *Rapport du Commissaire aux comptes sur la collaboration avec les partenaires coopérants et réponse de la direction du PAM (E)*

Ce rapport présente les résultats de l'examen effectué par le Commissaire aux comptes sur la collaboration avec les partenaires coopérants.

La collaboration et les partenariats entre le PAM et des ONG et des entités gouvernementales sont bénéfiques, et indispensables dans les pays où l'infrastructure est insuffisante et les moyens administratifs des pouvoirs publics faibles. En travaillant avec des partenaires coopérants, le PAM crée une synergie permettant d'instaurer de solides relations au niveau local en vue d'assurer la pérennité de ses interventions. Ce rapport d'audit présentera les résultats de l'examen par le Commissaire aux comptes de la mise en œuvre des directives relatives à la sélection des partenaires coopérants; le but est d'estimer si le risque de non-respect de ces directives s'agissant de sélectionner et de fidéliser les partenaires pourrait empêcher d'atteindre les objectifs des programmes. Le document et la réponse de la direction du PAM aux recommandations qui y figurent sont soumis pour examen.

Le Conseil sera également saisi, pour information, des observations et recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

- *Rapport du Commissaire aux comptes sur l'utilisation des transferts monétaires et des bons et réponse de la direction du PAM (E)*

Ce rapport présentera les résultats de l'audit de l'utilisation des transferts monétaires et des bons.

Depuis 2008, la part des transferts monétaires et des bons dans l'assistance alimentaire fournie par le PAM ne cesse de progresser. D'un montant de 5 millions de dollars en 2008, ces transferts devraient nettement augmenter en 2012 et au-delà. Le PAM a adopté une politique et un cadre de responsabilité pour les transferts monétaires et les bons et devrait en 2012 lancer à titre expérimental des solutions informatiques normalisées pour qu'il soit possible de répondre aux besoins recensés avec plus de souplesse, de renforcer les marchés locaux, et de permettre aux bénéficiaires de prendre les décisions et de choisir eux-mêmes ce dont ils ont le plus besoin, le but étant de raccourcir les délais d'intervention. Ce rapport d'audit évaluera l'adéquation et la mise en œuvre des contrôles internes applicables à ces transferts dans le but d'en maximiser les effets bénéfiques. Le document et la réponse de la direction du PAM aux recommandations qui y figurent sont soumis pour examen.

Le Conseil sera également saisi, pour information, des observations et recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

- *Rapport sur l'application des recommandations du Commissaire aux comptes (E)*

Le Rapport sur la suite donnée aux recommandations formulées par le Commissaire aux comptes est soumis pour examen.

Le Conseil sera également saisi, pour information, des observations et recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

➤ *Point sur les Règles de gestion financière (I)*

En application de l'article 2.2 du Règlement financier, le Conseil sera saisi, pour information, d'un point sur lesdites règles.

Le Conseil sera également saisi, pour information, des observations et recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

➤ *Rapport de la Directrice exécutive sur l'utilisation des contributions et les dérogations (articles XII.4 et XIII.4 (h) du Règlement général) (I)*

Conformément aux articles XII.4 et XIII.4 (h) du Règlement général, ce document est présenté au Conseil pour information. Il fait le point sur l'utilisation des ressources en espèces non assorties de restrictions pour acheter des produits, sur les contributions en produits ou en services reçues des gouvernements des pays en développement, des pays en transition et d'autres donateurs non habituels, et sur les réductions ou dérogations au recouvrement des coûts d'appui indirects pour les contributions en nature visant à couvrir les coûts d'appui directs.

Le Conseil sera également saisi, pour information, des observations et recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

➤ *Rapport annuel sur l'utilisation des mécanismes de préfinancement du PAM (1^{er} janvier-31 décembre 2012) (I)*

Le Conseil sera saisi, pour information, d'un rapport sur le recours au préfinancement, notamment au compte d'intervention immédiate et au mécanisme de financement anticipé, y compris le mécanisme d'achat anticipé. Ce rapport couvrira la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012.

Le Conseil sera également saisi, pour information, des observations et recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

EB.2/2013 (4-8 novembre)

➤ *Plan de gestion du PAM pour 2014-2016 (A)*

Le Conseil sera saisi, pour approbation, du Plan de gestion du PAM pour la période 2014–2016, y compris le budget du PAM pour 2014.

Il sera également saisi, pour information, des observations et recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

➤ *Plan de travail du Commissaire aux comptes (I)*

Ce document exposera le plan de travail du Commissaire aux comptes et renseignera de manière détaillée sur les activités d'audit prévues pour la période allant de 2013 à 2014. Afin de fournir des services de qualité au PAM, le Commissaire aux comptes s'attachera systématiquement à respecter les Normes internationales d'audit et à suivre des méthodes éprouvées. Le plan de travail prévoira un audit financier, des audits opérationnels et des audits de conformité, ainsi qu'un examen de la qualité et diverses évaluations; il sera soumis au Conseil pour information.

Le Conseil sera également saisi, pour information, des observations et recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

EB.A/2014 (3-6 juin)

➤ *Comptes annuels vérifiés de 2013 (A)*

Les Comptes annuels vérifiés présenteront un ensemble complet d'états financiers et de notes pour 2013. Ils comporteront également une analyse du Commissaire aux comptes sur les états financiers, qui fournit au Secrétariat et au Conseil une évaluation indépendante des contrôles de gestion sur lesquels s'est fondé le Secrétariat pour établir les états financiers annuels.

Le Conseil sera également saisi, pour information, des observations et recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

➤ *Désignation de deux membres du Comité d'audit (A)*

Le mandat de deux membres du Comité d'audit arrivant à échéance en 2014, un jury a été établi, comme le prévoit le mandat du Comité, pour sélectionner de nouveaux membres ou décider de reconduire dans leurs fonctions les membres sortants; ce jury soumettra ses recommandations à la Directrice exécutive et au Président du Conseil. Ce document, contenant les recommandations formulées, sera soumis au Conseil pour approbation.

Le Conseil sera également saisi, pour information, des observations et recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

- *Désignation de deux membres du Conseil d'administration devant siéger au jury chargé de désigner trois membres du Comité d'audit (A)*

Le Conseil désignera deux de ses membres devant siéger au jury qui procédera à la sélection des membres du Comité d'audit devant être nommés en 2015.

Il sera également saisi, pour information, des observations et recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

- *Rapport annuel du Comité d'audit (E)*

À sa première session ordinaire de 2009, le Conseil a entériné la création du Comité d'audit du PAM, organe consultatif indépendant faisant rapport au Conseil et au Directeur exécutif. Le rapport annuel décrira les activités du Comité pendant la période allant du 1^{er} avril 2013 au 31 mars 2014. Cette date de clôture coïncide avec la finalisation des états financiers annuels, l'une des premières priorités du Comité pendant la période considérée.

Le Conseil sera également saisi, pour information, des observations et recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

- *Rapport annuel de l'Inspecteur général du PAM (E) et Note de la Directrice exécutive (E)*

Conformément à l'article VI.2 b) viii) du Statut du PAM, le Conseil est saisi du rapport de l'Inspecteur général sur les activités de contrôle.

Ce rapport couvrira la période allant de janvier à décembre 2013; il étudiera, du point de vue de la supervision, la gouvernance, la gestion des risques et les contrôles au PAM et offrira un aperçu des activités du Bureau de l'Inspecteur général, du Bureau de l'audit interne et du Bureau des inspections et des enquêtes. Ce document et la Note de la Directrice exécutive sont soumis pour examen.

- *Rapport du Commissaire aux comptes sur les questions de gestion et réponse de la direction du PAM (E)*

Pour attirer l'attention sur les priorités arrêtées par le Conseil, le Commissaire aux comptes a retenu des domaines particulièrement importants pour ce qui est de l'efficacité et de l'efficience du fonctionnement du Programme ainsi que du niveau des ressources qui leur sont consacrées. Les rapports sur les questions de gestion se concentrent chacun sur un seul domaine. Conformément à ce qu'avait demandé le Conseil à sa session annuelle de 2008, la réponse du Secrétariat aux recommandations du Commissaire aux comptes est présentée en même temps que le rapport.

Le Conseil sera également saisi, pour information, des observations et recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

- *Rapport sur l'application des recommandations du Commissaire aux comptes (E)*

Le Rapport sur la suite donnée aux recommandations formulées par le Commissaire aux comptes est soumis pour examen.

Le Conseil sera également saisi, pour information, des observations et recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

- *Rapport de la Directrice exécutive sur l'utilisation des contributions et les dérogations (articles XII.4 et XIII.4 (h) du Règlement général) (I)*

Conformément aux articles XII.4 et XIII.4 (h) du Règlement général, ce document est présenté au Conseil pour information. Il fait le point sur l'utilisation des ressources en espèces non assorties de restrictions pour acheter des produits, sur les contributions en produits ou en services reçues des gouvernements des pays en développement, des pays en transition et d'autres donateurs non habituels, et sur les réductions ou dérogations au recouvrement des coûts d'appui indirects pour les contributions en nature visant à couvrir les coûts d'appui directs.

Le Conseil sera également saisi, pour information, des observations et recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

- *Rapport annuel sur l'utilisation des mécanismes de préfinancement du PAM (1^{er} janvier-31 décembre 2013) (I)*

Le Conseil sera saisi, pour information, d'un rapport sur le recours au préfinancement, notamment au compte d'intervention immédiate et au mécanisme de financement anticipé, y compris le mécanisme d'achat anticipé. Ce rapport couvrira la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013.

Le Conseil sera également saisi, pour information, des observations et recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

EB.2/2014 (10-14 novembre)

➤ *Plan de gestion du PAM pour 2015-2017 (A)*

Le Conseil sera saisi, pour approbation, du Plan de gestion du PAM pour la période 2015-2017, y compris le budget du PAM pour 2015.

Il sera également saisi, pour information, des observations et recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

➤ *Plan de travail du Commissaire aux comptes (I)*

Ce document exposera le plan de travail du Commissaire aux comptes et renseignera de manière détaillée sur les activités d'audit prévues pour la période allant de 2014 à 2015. Afin de fournir des services de qualité au PAM, le Commissaire aux comptes s'attachera systématiquement à respecter les Normes internationales d'audit et à suivre des méthodes éprouvées. Le plan de travail prévoira un audit financier, des audits opérationnels et des audits de conformité, ainsi qu'un examen de la qualité et diverses évaluations; il sera soumis au Conseil pour information.

Le Conseil sera également saisi, pour information, des observations et recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

RAPPORTS D'ÉVALUATION

Les documents d'évaluation présentés sous ce point de l'ordre du jour sont soumis au Conseil pour examen. Le Conseil est invité à prendre note des rapports d'évaluation et des tableaux correspondants qui résument les mesures prises par la direction pour donner suite aux recommandations.

EB.1/2013 (18-19 février)

➤ *Rapport succinct de l'évaluation de l'impact de l'assistance alimentaire offerte aux réfugiés dans les situations d'intervention prolongée au Tchad réalisée conjointement par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et le PAM, et réponse de la direction*

L'évaluation examinera les effets immédiats et à plus long terme de l'assistance alimentaire offerte aux réfugiés dans les situations d'intervention prolongée et tirera des enseignements sur l'influence que les mesures à court terme peuvent avoir sur l'obtention d'effets positifs à long terme. Elle comportera une évaluation des effets d'opérations passées. Elle fera le bilan de cette initiative afin de suggérer au PAM et au Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés des modifications à apporter à leur programmation.

➤ *Rapport succinct de l'évaluation de l'impact de l'assistance alimentaire offerte aux réfugiés dans les situations d'intervention prolongée au Bangladesh réalisée conjointement par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et le PAM, et réponse de la direction*

L'évaluation examinera les effets immédiats et à plus long terme de l'assistance alimentaire offerte aux réfugiés dans les situations d'intervention prolongée et tirera des enseignements sur l'influence que les mesures à court terme peuvent avoir sur l'obtention d'effets positifs à long terme. Elle comportera une évaluation des effets d'opérations passées. Elle fera le bilan de cette initiative afin de suggérer au PAM et au Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés des modifications à apporter à leur programmation.

➤ *Rapport de synthèse de la série d'évaluations de l'impact de l'assistance alimentaire offerte aux réfugiés dans le cadre de situations prolongées, et réponse de la direction*

Cette évaluation de synthèse complètera la série d'évaluations de l'impact de l'assistance alimentaire offerte aux réfugiés dans le cadre de situations prolongées en analysant les constatations et les conclusions issues des quatre évaluations réalisées au Bangladesh, en Éthiopie, au Rwanda et au Tchad, et en formulant des recommandations stratégiques visant à renforcer l'efficacité des politiques et de la programmation à l'échelle internationale dans le but de trouver des solutions durables au profit des réfugiés dans le cadre de situations prolongées.

EB.A/2013 (3-7 juin)

➤ *Rapport annuel sur l'évaluation en 2012 et réponse de la direction*

Le Rapport annuel sur l'évaluation fait la synthèse des constatations issues des évaluations menées au cours des années précédentes en vue de mettre en évidence les points forts communs et de déterminer quelles améliorations systémiques pourraient être apportées en vue de rendre les opérations du PAM plus efficaces. Il rend également compte des mesures prises pour améliorer la fonction d'évaluation au PAM.

➤ *Rapport succinct de l'évaluation du portefeuille d'activités au Kirghizistan et réponse de la direction*

Cette évaluation offrira une analyse du portefeuille d'activités sur une période de cinq ans et examinera: i) la mesure dans laquelle l'action du PAM concorde avec les politiques du Gouvernement et les stratégies des partenaires, et si son positionnement a été stratégique dans ce contexte; ii) la façon dont le PAM a fait des choix stratégiques par le passé; et iii) les résultats et les effets obtenus. Les constatations et les recommandations issues de l'évaluation aideront le bureau de pays à déterminer ses futures stratégies et à prendre des décisions appropriées concernant les opérations.

➤ *Rapport succinct de l'évaluation du portefeuille d'activités au Niger et réponse de la direction*

Cette évaluation offrira une analyse du portefeuille d'activités pour la période allant de 2007 à 2011 et examinera: i) la mesure dans laquelle l'action du PAM concorde avec les politiques du Gouvernement et les stratégies des partenaires, et si son positionnement a été stratégique dans ce contexte; ii) la façon dont le PAM a fait des choix stratégiques par le passé; et iii) les résultats et les effets obtenus. Les constatations et les recommandations issues de l'évaluation aideront le bureau de pays à déterminer ses futures stratégies et à prendre des décisions appropriées concernant les opérations.

➤ *Rapport succinct de l'évaluation du portefeuille d'activités en République du Congo et réponse de la direction*

Cette évaluation offrira une analyse du portefeuille d'activités sur une période de cinq ans et examinera: i) la mesure dans laquelle l'action du PAM concorde avec les politiques du Gouvernement et les stratégies des partenaires, et si son positionnement a été stratégique dans ce contexte; ii) la façon dont le PAM a fait des choix stratégiques par le passé; et iii) les résultats et les effets obtenus. Les constatations et les recommandations issues de l'évaluation aideront le bureau de pays à déterminer ses futures stratégies et à prendre des décisions appropriées concernant les opérations.

➤ *Rapport succinct de l'évaluation du portefeuille d'activités au Timor-Leste et réponse de la direction*

Cette évaluation offrira une analyse du portefeuille d'activités pour la période allant de 2007 à 2011 et examinera: i) la mesure dans laquelle l'action du PAM concorde avec les politiques du Gouvernement et les stratégies des partenaires, et si son positionnement a été stratégique dans ce contexte; ii) la façon dont le PAM a fait des choix stratégiques par le passé; et iii) les résultats et les effets obtenus. Les constatations et les recommandations issues de l'évaluation aideront le bureau de pays à déterminer ses futures stratégies et à prendre des décisions appropriées concernant les opérations.

➤ *Point sur l'application des recommandations issues des évaluations (I)*

Ce document, soumis pour information, sera le quatrième rapport annuel sur l'application des recommandations issues des évaluations à être présenté au Conseil (le précédent portait la cote WFP/EB.A/2010/7-F). Il renseignera sur la façon dont les mesures prévues pour donner suite aux recommandations issues des évaluations auront été mises en œuvre par les divisions du Siège, les bureaux régionaux et les bureaux de pays. Ce rapport couvrira les recommandations issues des rapports d'évaluation présentés au Conseil.

EB.2/2013 (4-8 novembre)

➤ *Rapport succinct de l'évaluation de l'impact des programmes Vivres pour la création d'avoirs sur l'adaptation des moyens d'existence au Guatemala et réponse de la direction*

Cette évaluation examinera les effets directs et l'impact obtenus grâce aux programmes Vivres pour la création d'avoirs s'agissant de l'adaptation des moyens d'existence au niveau des ménages et des communautés, et tirera des enseignements qui éclaireront par la suite la programmation du PAM.

➤ *Rapport succinct de l'évaluation de l'impact des programmes Vivres pour la création d'avoirs sur l'adaptation des moyens d'existence au Bangladesh et réponse de la direction*

Cette évaluation examinera les effets directs et l'impact obtenus grâce aux programmes Vivres pour la création d'avoirs s'agissant de l'adaptation des moyens d'existence au niveau des ménages et des communautés, et tirera des enseignements qui éclaireront par la suite la programmation du PAM.

➤ *Rapport succinct de l'évaluation de l'impact des programmes Vivres pour la création d'avoirs sur l'adaptation des moyens d'existence au Népal et réponse de la direction (à confirmer)*

Cette évaluation examinera les effets directs et l'impact obtenus grâce aux programmes Vivres pour la création d'avoirs s'agissant de l'adaptation des moyens d'existence au niveau des ménages et des communautés, et tirera des enseignements qui éclaireront par la suite la programmation du PAM.

➤ *Rapport succinct de l'évaluation du portefeuille d'activités au Soudan et réponse de la direction*

Cette évaluation offrira une analyse du portefeuille d'activités pour la période allant de 2007 à 2011 et examinera: i) la mesure dans laquelle l'action du PAM concorde avec les politiques du Gouvernement et les stratégies des partenaires, et si son positionnement a été stratégique dans ce contexte; ii) la façon dont le PAM a fait des choix stratégiques par le passé; et iii) les résultats et les effets obtenus. Les constatations et les recommandations issues de

l'évaluation aideront le bureau de pays à déterminer ses futures stratégies et à prendre des décisions appropriées concernant les opérations.

EB.1/2014 (10-14 février)

- *Rapport succinct de l'évaluation de la Politique du PAM en matière de problématique hommes-femmes et réponse de la direction*

Cette évaluation, qui entre dans le cadre du cycle d'évaluations des politiques du PAM, est jugée très prioritaire. Elle sera pertinente aussi bien en interne qu'à l'extérieur du PAM et offrira une occasion rare de passer en revue les suites données aux recommandations issues de l'évaluation de 2008 en ce qui concerne cette politique et la qualité et l'ampleur de sa mise en œuvre, afin de définir les orientations futures en prenant en compte les faits nouveaux au niveau international. Les résultats de l'évaluation contribueront au premier rapport sur la mise en œuvre du plan d'action à l'échelle du système établi sous la conduite d'ONU-Femmes, dans lequel sont définies des normes communes de performance; on y trouvera également le bilan de la mise en œuvre du plan d'action du PAM relatif à la problématique hommes-femmes 2010-2011.

- *Rapport succinct de l'évaluation de l'impact des programmes Vivres pour la création d'avoirs sur l'adaptation des moyens d'existence en [pays 4] et réponse de la direction*

Cette évaluation examinera les effets directs et l'impact obtenus grâce aux programmes Vivres pour la création d'avoirs s'agissant de l'adaptation des moyens d'existence au niveau des ménages et des communautés, et tirera des enseignements qui éclaireront par la suite la programmation du PAM.

- *Rapport succinct de l'évaluation de l'impact des programmes Vivres pour la création d'avoirs sur l'adaptation des moyens d'existence en [pays 5] et réponse de la direction*

Cette évaluation examinera les effets directs et l'impact obtenus grâce aux programmes Vivres pour la création d'avoirs s'agissant de l'adaptation des moyens d'existence au niveau des ménages et des communautés, et tirera des enseignements qui éclaireront par la suite la programmation du PAM.

- *Rapport de synthèse de la série d'évaluations de l'impact des activités Vivres pour la création d'avoirs sur l'adaptation des moyens d'existence et réponse de la direction*

Ce rapport fera la synthèse des principales constatations et conclusions de la série de cinq évaluations de l'impact sur ce thème réalisées en recourant à des méthodes diverses en 2012 et 2013.

EB.A/2014 (3-6 juin)

- *Rapport annuel sur l'évaluation en 2013 et réponse de la direction*

Le Rapport annuel sur l'évaluation fait la synthèse des constatations issues des évaluations menées au cours des années précédentes en vue de mettre en évidence les points forts communs et de déterminer quelles améliorations systémiques pourraient être apportées en vue de rendre les opérations du PAM plus efficaces. Il rend également compte des mesures prises pour améliorer la fonction d'évaluation au PAM.

- *Rapport succinct de l'évaluation de l'utilisation par le PAM des fonds communs et réponse de la direction*

Cette évaluation, qui est l'une des quatre évaluations stratégiques réalisées sur divers aspects de la préparation aux situations d'urgence et des interventions en cas de crise, va analyser la contribution des flux financiers provenant de tous les fonds communs, notamment du Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires, mais également du Fonds d'intervention pour les urgences humanitaires et du Fonds humanitaire commun, à l'efficacité des préparatifs et des interventions du PAM, y compris les activités qu'il mène avec ses partenaires chargés de l'exécution et de la coordination.

- *Rapport succinct de l'évaluation du portefeuille régional en Amérique centrale et réponse de la direction*

Cette évaluation, la première du genre, va analyser et évaluer le positionnement stratégique et la performance du portefeuille d'opérations à l'échelle de toute une région. Elle permettra de combler un vide en ce qui concerne l'évaluation du portefeuille de petits pays et de pays où le nombre d'opérations est limité. Les constatations et recommandations issues de l'évaluation aideront le bureau régional et les bureaux de pays à déterminer les futures stratégies et à prendre des décisions appropriées concernant les opérations.

- *Rapport succinct de l'examen collégial de la fonction d'évaluation au PAM effectué par le Groupe des Nations Unies pour l'évaluation et le Comité d'aide au développement et réponse de la direction*

Comme il a été décidé d'utiliser à l'échelle de tout le système des Nations Unies le cadre élaboré par le Groupe des Nations Unies pour l'évaluation et le Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques, cet examen se penchera sur l'indépendance, la crédibilité et l'utilité de la fonction d'évaluation au PAM et sur les progrès réalisés depuis le dernier examen collégial de 2007. À partir des constatations qui en seront issues, le PAM s'efforcera d'ajuster sa politique et ses fonctions d'évaluation pour

qu'elles restent adaptées aux besoins de l'organisation et veillera à ce que la qualité des évaluations réalisées par le Bureau de l'évaluation, ses systèmes de gestion, ses pratiques de mobilisation de ressources et sa gouvernance soient conformes à l'évolution des meilleures pratiques internationales.

➤ *Point sur l'application des recommandations issues des évaluations (I)*

Ce document, soumis pour information, sera le cinquième rapport annuel sur l'application des recommandations issues des évaluations à être présenté au Conseil (le précédent portait la cote WFP/EB.A/2010/7-F). Il renseignera sur la façon dont les mesures prévues pour donner suite aux recommandations issues des évaluations auront été mises en œuvre par les divisions du Siège, les bureaux régionaux et les bureaux de pays. Ce rapport couvrira les recommandations issues des rapports d'évaluation présentés au Conseil.

EB.2/2014 (10-14 novembre)

➤ *Rapport succinct de l'évaluation de la préparation et des interventions du PAM face à l'insécurité alimentaire en milieu urbain et réponse de la direction*

Cette évaluation, qui est l'une des quatre évaluations stratégiques réalisées sur divers aspects de la préparation aux situations d'urgence et des interventions en cas de crise, examinera le rôle et l'efficacité de la préparation et des interventions du PAM dans les situations d'urgence et d'insécurité alimentaire en milieu urbain. On trouve dans les zones urbaines bon nombre des dimensions nouvelles et complexes de la faim, qui sont souvent davantage liées aux prix des denrées et à l'accès à la nourriture qu'à sa disponibilité, et où les nouveaux outils et modalités qu'utilise le PAM à des fins de protection sociale et comme filets de sécurité sont particulièrement pertinents. Les constatations issues de cette évaluation contribueront à la formulation d'une nouvelle politique ou stratégie en la matière.

➤ *Rapport succinct de l'évaluation de la politique relative aux transferts monétaires et aux bons et réponse de la direction*

L'élargissement de la gamme de modalités d'assistance du PAM grâce aux transferts monétaires et aux bons est l'une des évolutions les plus marquantes du Plan stratégique qui s'applique à tous les contextes et à toutes les catégories d'opérations du PAM. Prévue dans le cadre du cycle d'évaluations des politiques, cette évaluation examinera la qualité de la politique, les dispositifs d'appui à sa mise en œuvre, les processus internes, le financement, le choix de telle ou telle modalité, la maîtrise des coûts et les dispositifs de suivi ainsi que les résultats. Les études longitudinales réalisées à la demande de la Division des politiques, de la planification et des stratégies et conduites par l'Institut international de recherche sur les politiques alimentaires vont accroître la base d'éléments d'appréciation disponibles.

➤ *Rapport succinct de l'évaluation du portefeuille d'activités en Ouganda et réponse de la direction*

Cette évaluation offrira une analyse du portefeuille d'activités pour la période allant de 2007 à 2011 et examinera: i) la mesure dans laquelle l'action du PAM concorde avec les politiques du Gouvernement et les stratégies des partenaires, et si son positionnement a été stratégique dans ce contexte; ii) la façon dont le PAM a fait des choix stratégiques par le passé; et iii) les résultats et les effets obtenus. Les constatations et les recommandations issues de l'évaluation aideront le bureau de pays à déterminer ses futures stratégies et à prendre des décisions appropriées concernant les opérations.

➤ *Rapport succinct de l'évaluation du portefeuille d'activités en République démocratique du Congo et réponse de la direction*

Cette évaluation offrira une analyse du portefeuille d'activités pour une période de cinq ans et examinera: i) la mesure dans laquelle l'action du PAM concorde avec les politiques du Gouvernement et les stratégies des partenaires, et si son positionnement a été stratégique dans ce contexte; ii) la façon dont le PAM a fait des choix stratégiques par le passé; et iii) les résultats et les effets obtenus. Les constatations et les recommandations issues de l'évaluation aideront le bureau de pays à déterminer ses futures stratégies et à prendre des décisions appropriées concernant les opérations.

➤ *Rapport succinct de l'évaluation finale de l'initiative pilote Achats au service du progrès (2008-2013) et réponse de la direction*

Il s'agit là de l'évaluation récapitulative de cet important programme pilote. Bien que l'initiative Achats au service du progrès soit un programme, cette évaluation est classée dans la catégorie des évaluations stratégiques en raison de son envergure opérationnelle, des méthodes novatrices utilisées pour tirer parti des opérations du PAM en cours en vue d'en accroître l'impact sur le développement, et de son incidence sur la stratégie future du PAM en ce qui concerne des questions transversales telles que les achats, le développement des capacités, les partenariats ou les systèmes de suivi et d'évaluation.

- *Rapport succinct de l'évaluation conjointe FAO/PAM du module mondial de la sécurité alimentaire et réponse de la direction*

Cette évaluation, qui est l'une des quatre évaluations stratégiques réalisées sur divers aspects de la préparation aux situations d'urgence et des interventions en cas de crise, menée en collaboration avec le Bureau de l'évaluation de la FAO, examinera le surcroît d'avantages et d'efficacité résultant de ce module d'action groupée créé en 2011. Ce thème stratégique touche à l'architecture des interventions internationales et offre une bonne occasion de tirer des enseignements de l'expérience de deux des organismes ayant leur siège à Rome.

- *Rapport succinct de l'évaluation du Programme de renforcement des capacités de préparation et d'intervention en cas de crise et réponse de la direction*

Cette évaluation, qui est l'une des quatre évaluations stratégiques réalisées sur divers aspects de la préparation aux situations d'urgence et de l'intervention en cas de crise, examinera l'initiative transversale concernant le Programme de renforcement des capacités de préparation et d'intervention en cas de crise afin de mettre au point un nouveau modèle d'intervention du PAM lors de situations d'urgence de grande ampleur. Elle examinera les progrès réalisés par le PAM en ce qui concerne l'adaptation de sa capacité et de ses systèmes, directives, services et partenariats afin de pouvoir intervenir efficacement dans des environnements de plus en plus imprévisibles et complexes, et en tenant compte de la transition institutionnelle de l'aide à l'assistance alimentaire. Cette évaluation éclairera l'élaboration en 2014 d'une politique relative aux interventions en situations d'urgence, et le rapport correspondant sera présenté au Conseil en même temps que la nouvelle politique.

QUESTIONS OPÉRATIONNELLES

EB.1/2013 (18-19 février)

Programmes de pays (A)

- Nicaragua 200434

Projets soumis au Conseil d'administration pour approbation (A)

Interventions prolongées de secours et de redressement

Le Conseil sera saisi, pour approbation, des interventions prolongées de secours et de redressement (IPSR) ci-après, dont le montant dépasse celui que la Directrice exécutive est autorisée à approuver conformément aux pouvoirs qui lui sont délégués:

- Burkina Faso 200509
- Zimbabwe 200453

Augmentations budgétaires pour des IPSR

Le Conseil sera saisi, pour approbation, de l'augmentation budgétaire pour l'IPSR ci-après, dont le montant dépasse celui que la Directrice exécutive est autorisée à approuver conformément aux pouvoirs qui lui sont délégués:

- Niger 200051

Rapports de la Directrice exécutive sur des questions opérationnelles (I)

Le Conseil pourra être saisi, pour information, des documents résumant: i) les projets de développement et les IPSR; et ii) les augmentations budgétaires pour des activités de développement et des IPSR approuvées par la Directrice exécutive conformément aux pouvoirs qui lui sont délégués. Il pourra également être saisi de documents résumant les opérations d'urgence approuvées par la Directrice exécutive ou par la Directrice exécutive et le Directeur général de la FAO conformément aux pouvoirs qui leur sont délégués à l'alinéa b) de l'appendice du Règlement général.

EB.A/2013 (3-7 juin)

Projets de programmes de pays (E)

En octobre 2002, le Conseil a approuvé la procédure harmonisée d'approbation des programmes de pays (WFP/EB.3/2002/4-B), selon laquelle il examinerait les projets à sa session annuelle, en juin. Les programmes de pays seraient ensuite affichés sur le site Web du PAM et approuvés à la deuxième session ordinaire selon une procédure dite d'"approbation tacite". Ils ne sont examinés que si, et seulement si, au moins cinq membres du Conseil en font la demande par écrit (WFP/EB.2/2003/INF/6). Le projet de programme de pays suivant sera donc présenté au Conseil pour examen:

- Niger (à confirmer)

Programmes de pays (A)

- Égypte
- Rwanda¹

Projets soumis au Conseil d'administration pour approbation (A)

Projets de développement

Le Conseil sera saisi, pour approbation, des projets de développement ci-après, dont le montant dépasse celui que la Directrice exécutive est autorisée à approuver conformément aux pouvoirs qui lui sont délégués:

- Côte d'Ivoire
- Haïti

Augmentations budgétaires pour des activités de développement

Le Conseil sera saisi, pour approbation, des augmentations budgétaires pour les projets de développement ci-après, dont le montant dépasse celui que la Directrice exécutive est autorisée à approuver conformément aux pouvoirs qui lui sont délégués:

- Burundi
- Kenya

Interventions prolongées de secours et de redressement

Le Conseil sera saisi, pour approbation, des IPSR ci-après, dont le montant dépasse celui que la Directrice exécutive est autorisée à approuver conformément aux pouvoirs qui lui sont délégués:

- République populaire démocratique de Corée
- République démocratique du Congo
- Libéria

EB.2/2013 (4-8 novembre)

Projets de programmes de pays (E)

En octobre 2002, le Conseil a approuvé la procédure harmonisée d'approbation des programmes de pays (WFP/EB.3/2002/4-B), selon laquelle il examinerait les projets à sa session annuelle, en juin. Les programmes de pays seraient ensuite affichés sur le site Web du PAM et approuvés à la deuxième session ordinaire selon une procédure dite d'"approbation tacite". Ils ne sont examinés que si, et seulement si, au moins cinq membres du Conseil en font la demande par écrit (WFP/EB.2/2003/INF/6). Les projets de programmes de pays suivants seront donc présentés au Conseil pour examen:

- Kenya
- Madagascar
- République du Congo

¹ À la demande du Gouvernement rwandais, qui ne souhaite pas qu'un programme commun de pays soit élaboré avant qu'il n'ait parachevé son plan national, les organismes regroupés au sein du Groupe des Nations Unies pour le développement ont décidé de proposer que le programme de pays du Rwanda ne soit présenté au Conseil qu'une seule fois, pour approbation. Le Bureau a approuvé cette proposition à sa réunion du 26 septembre 2012.

Programmes de pays (A)

- Niger (à confirmer)

*Projets soumis au Conseil d'administration pour approbation (A)*Projets de développement

Le Conseil sera saisi, pour approbation, des projets de développement ci-après, dont le montant dépasse celui que la Directrice exécutive est autorisée à approuver conformément aux pouvoirs qui lui sont délégués:

- Bhoutan
- Tchad (à confirmer)

Augmentations budgétaires pour des activités de développement

Le Conseil sera saisi, pour approbation, de l'augmentation budgétaire pour le projet de développement ci-après, dont le montant dépasse celui que la Directrice exécutive est autorisée à approuver conformément aux pouvoirs qui lui sont délégués:

- Tadjikistan

Interventions prolongées de secours et de redressement

Le Conseil sera saisi, pour approbation, des IPSR ci-après, dont le montant dépasse celui que la Directrice exécutive est autorisée à approuver conformément aux pouvoirs qui lui sont délégués:

- Afghanistan
- Burundi
- Tchad (à confirmer)
- Éthiopie
- État de Palestine
- Soudan du Sud
- Sudan
- République-Unie de Tanzanie

Rapports de la Directrice exécutive sur des questions opérationnelles (1er janvier–30 juin 2013) (I)

Le Conseil pourra être saisi, pour information, des documents résumant: i) les IPSR; et ii) les augmentations budgétaires pour des IPSR approuvées par la Directrice exécutive conformément aux pouvoirs qui lui sont délégués. Il pourra également être saisi de documents résumant les opérations d'urgence approuvées par la Directrice exécutive ou par la Directrice exécutive et le Directeur général de la FAO conformément aux pouvoirs qui leur sont délégués à l'alinéa b) de l'appendice du Règlement général.

EB.1/2014 (10-14 février)*Programmes de pays (A)*

- Kenya
- Madagascar
- République du Congo

Rapports de la Directrice exécutive sur des questions opérationnelles (I)

Le Conseil pourra être saisi, pour information, des documents résumant: i) les projets de développement et les IPSR; et ii) les augmentations budgétaires pour des activités de développement et des IPSR approuvées par la Directrice exécutive conformément aux pouvoirs qui lui sont délégués. Il pourra également être saisi de documents résumant les opérations d'urgence approuvées par la Directrice exécutive ou par la Directrice exécutive et le Directeur général de la FAO conformément aux pouvoirs qui leur sont délégués à l'alinéa b) de l'appendice du Règlement général.

EB.A/2014 (3-6 juin)

Projets de programmes de pays (E)

En octobre 2002, le Conseil a approuvé la procédure harmonisée d'approbation des programmes de pays (WFP/EB.3/2002/4-B), selon laquelle il examinerait les projets à sa session annuelle, en juin. Les programmes de pays seraient ensuite affichés sur le site Web du PAM et approuvés à la deuxième session ordinaire selon une procédure dite d'"approbation tacite". Ils ne sont examinés que si, et seulement si, au moins cinq membres du Conseil en font la demande par écrit (WFP/EB.2/2003/INF/6). Les projets de programmes de pays suivants sont donc présentés au Conseil pour examen:

- Guinée-Bissau
- Haïti
- Mali (à confirmer)
- Sierra Leone
- Ouganda

Augmentations budgétaires pour des activités de développement

Le Conseil sera saisi, pour approbation, de l'augmentation budgétaire pour le projet de développement ci-après, dont le montant dépasse celui que la Directrice exécutive est autorisée à approuver conformément aux pouvoirs qui lui sont délégués:

- Burundi

Interventions prolongées de secours et de redressement

Le Conseil sera saisi, pour approbation, de l'IPSR ci-après, dont le montant dépasse celui que la Directrice exécutive est autorisée à approuver conformément aux pouvoirs qui lui sont délégués:

- Kenya

EB.2/2014 (10-14 novembre)

Programmes de pays (A)

- Guinée-Bissau
- Haïti
- Mali (à confirmer)
- Sierra Leone
- Ouganda

Interventions prolongées de secours et de redressement

Le Conseil sera saisi, pour approbation, de l'IPSR ci-après, dont le montant dépasse celui que la Directrice exécutive est autorisée à approuver conformément aux pouvoirs qui lui sont délégués:

- Éthiopie

Rapports de la Directrice exécutive sur des questions opérationnelles (1^{er} janvier–30 juin 2014) (I)

Le Conseil pourra être saisi, pour information, des documents résumant: i) les IPSR; et ii) les augmentations budgétaires pour des IPSR approuvées par la Directrice exécutive conformément aux pouvoirs qui lui sont délégués. Il pourra également être saisi de documents résumant les opérations d'urgence approuvées par la Directrice exécutive ou par la Directrice exécutive et le Directeur général de la FAO conformément aux pouvoirs qui leur sont délégués à l'alinéa b) de l'appendice du Règlement général.

QUESTIONS D'ORGANISATION ET DE PROCÉDURE

EB.1/2013 (18-19 février)

- *Programme de travail du Conseil d'administration pour l'exercice biennal 2013-2014 (I)*

En réponse à la demande formulée par le Conseil à sa troisième session ordinaire de 2004, une mise à jour du programme de travail du Conseil pour l'exercice biennal 2013-2014 sera présentée pour information.

EB.A/2013 (3-7 juin)

- *Programme de travail du Conseil d'administration pour l'exercice biennal 2013-2014 (I)*

En réponse à la demande formulée par le Conseil à sa troisième session ordinaire de 2004, une mise à jour du programme de travail du Conseil pour l'exercice biennal 2013-2014 sera présentée pour information.

EB.2/2013 (4-8 novembre)

- *Programme de travail du Conseil d'administration pour l'exercice biennal 2014-2015 (A)*

En application de l'article III de son Règlement intérieur, le Conseil sera saisi, pour approbation, de son programme de travail pour l'exercice biennal 2014-2015.

EB.1/2014 (10-14 février)

- *Programme de travail du Conseil d'administration pour l'exercice biennal 2014-2015 (I)*

En réponse à la demande formulée par le Conseil à sa troisième session ordinaire de 2004, une mise à jour du programme de travail du Conseil pour l'exercice biennal 2014-2015 sera présentée pour information.

EB.A/2014 (3-6 juin)

- *Programme de travail du Conseil d'administration pour l'exercice biennal 2014-2015 (I)*

En réponse à la demande formulée par le Conseil à sa troisième session ordinaire de 2004, une mise à jour du programme de travail du Conseil pour l'exercice biennal 2014-2015 sera présentée pour information.

EB.2/2014 (10-14 novembre)

- *Programme de travail du Conseil d'administration pour l'exercice biennal 2015-2016 (A)*

En application de l'article III de son Règlement intérieur, le Conseil sera saisi, pour approbation, de son programme de travail pour l'exercice biennal 2015-2016.

QUESTIONS D'ADMINISTRATION ET DE GESTION

EB.1/2013 (18-19 février)

- *Rapports du Corps commun d'inspection intéressant le travail du PAM (E)*

Par sa décision 2002/EB.2/17, le Conseil a recommandé d'inclure les éléments suivants dans le document que lui présente chaque année le Secrétariat concernant les rapports du Corps commun d'inspection (CCI) intéressant le travail du PAM:

- i) les observations du PAM sur les rapports du CCI intéressant son travail reçus entre la présentation du document antérieur au Conseil et le 1^{er} octobre 2012;
- ii) la liste des rapports du CCI publiés pendant l'année; et
- iii) l'état d'avancement de l'application par le PAM des recommandations précédemment approuvées ou acceptées.

Conformément à l'usage au sein des conseils d'autres fonds et programmes, le Secrétariat présente chaque année pour examen au Conseil, à sa première session ordinaire, un rapport récapitulatif comportant les éléments énumérés ci-dessus.

EB.A/2013 (3-7 juin)

➤ *Intervention des organismes représentatifs du personnel devant le Conseil*

Les organismes représentatifs du personnel prendront la parole devant le Conseil pour évoquer des questions présentant un intérêt pour le PAM et son personnel.

➤ *Rapport sur les pertes après livraison pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012 (I)*

La Directrice exécutive présente au Conseil, pour information, un rapport sur les pertes après livraison subies dans les pays bénéficiaires.

À sa session annuelle de 2000, le Conseil a "encouragé le Secrétariat à prendre toutes les mesures nécessaires afin de veiller à ce que les pertes soient encore réduites et d'obtenir le remboursement de la part des gouvernements qui, par négligence, avaient causé la perte de produits". Le rapport décrit les mesures prises par le PAM pour limiter au minimum les pertes après livraison entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2012. Il fait expressément mention des pertes les plus importantes, tant en termes absolus qu'en coût net proportionnel, et de la valeur de l'assurance et du fret.

➤ *Point sur l'achat de produits alimentaires par le PAM (I)*

À sa première session ordinaire de 2006, le Conseil a demandé que le Secrétariat lui rende compte plus régulièrement des activités ayant trait à l'achat de produits alimentaires, afin de donner suite au document intitulé "Achats de produits alimentaires dans les pays en développement" (WFP/EB.1/2006/5-C). Ce rapport, soumis pour information, présente: i) les statistiques relatives aux achats de produits alimentaires; ii) un bilan actualisé des capacités en matière d'achat de produits alimentaires; et iii) une analyse des interactions entre achats locaux, régionaux et internationaux.

➤ *Rapport statistique du PAM sur la répartition de son personnel international (cadre organique et catégories supérieures) (I)*

Le Conseil sera saisi, pour information, d'un document rendant compte des effectifs du PAM au 31 décembre 2012. Ce rapport indiquera le nombre de fonctionnaires internationaux (cadre organique et catégories supérieures) titulaires d'un engagement de durée indéfinie, d'un engagement de caractère continu ou d'un contrat de durée déterminée (un an ou plus), ainsi que d'administrateurs auxiliaires et de Volontaires des Nations Unies participant aux activités du PAM. Il fournira aussi des statistiques sur la répartition géographique du personnel international du PAM (cadre organique et catégories supérieures).

➤ *Rapport du PAM sur la sécurité (I)*

À sa deuxième session ordinaire de 2007, le Conseil a demandé que les informations contenues dans le rapport du PAM sur la sécurité lui soient communiquées. Ce document présentera une analyse des principaux incidents ayant porté atteinte à la sécurité du personnel, des biens et des partenaires du PAM en 2012, ainsi que des données statistiques sur leur répartition géographique et les types de problèmes rencontrés.

EB.1/2014 (10-14 février)

➤ *Rapports du Corps commun d'inspection intéressant le travail du PAM (E)*

Par sa décision 2002/EB.2/17, le Conseil a recommandé d'inclure les éléments suivants dans le document que lui présente chaque année le Secrétariat concernant les rapports du Corps commun d'inspection (CCI) intéressant le travail du PAM:

- i) les observations du PAM sur les rapports du CCI intéressant son travail reçus entre la présentation du document antérieur au Conseil et le 1^{er} octobre 2013;
- ii) la liste des rapports du CCI publiés pendant l'année; et
- iii) l'état d'avancement de l'application par le PAM des recommandations précédemment approuvées ou acceptées.

Conformément à l'usage au sein des conseils d'autres fonds et programmes, le Secrétariat présente chaque année pour examen au Conseil, à sa première session ordinaire, un rapport récapitulatif comportant les éléments énumérés ci-dessus.

EB.A/2014 (3-6 juin)

➤ *Intervention des organismes représentatifs du personnel devant le Conseil*

Les organismes représentatifs du personnel prendront la parole devant le Conseil pour évoquer des questions présentant un intérêt pour le PAM et son personnel.

➤ *Rapport sur les pertes après livraison pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013 (I)*

La Directrice exécutive présente au Conseil, pour information, un rapport sur les pertes après livraison subies dans les pays bénéficiaires.

À sa session annuelle de 2000, le Conseil a "encouragé le Secrétariat à prendre toutes les mesures nécessaires afin de veiller à ce que les pertes soient encore réduites et d'obtenir le remboursement de la part des gouvernements qui, par négligence, avaient causé la perte de produits". Le rapport décrira les mesures prises par le PAM pour limiter au minimum les pertes après livraison entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2013. Il fera expressément mention des pertes les plus importantes, tant en termes absolus qu'en coût net proportionnel, et de la valeur de l'assurance et du fret.

➤ *Point sur l'achat de produits alimentaires par le PAM (I)*

À sa première session ordinaire de 2006, le Conseil a demandé que le Secrétariat lui rende compte plus régulièrement des activités ayant trait à l'achat de produits alimentaires, afin de donner suite au document intitulé "Achats de produits alimentaires dans les pays en développement" (WFP/EB.1/2006/5-C). Ce rapport, soumis pour information, présente: i) les statistiques relatives aux achats de produits alimentaires; ii) un bilan actualisé des capacités en matière d'achat de produits alimentaires; et iii) une analyse des interactions entre achats locaux, régionaux et internationaux.

➤ *Rapport statistique du PAM sur la répartition de son personnel international (cadre organique et catégories supérieures) (I)*

Le Conseil sera saisi, pour information, d'un document qui rend compte des effectifs du PAM au 31 décembre 2013. Ce rapport indiquera le nombre de fonctionnaires internationaux (cadre organique et catégories supérieures) titulaires d'un engagement de durée indéfinie, d'un engagement de caractère continu ou d'un contrat de durée déterminée (un an ou plus), ainsi que d'administrateurs auxiliaires et de Volontaires des Nations Unies participant aux activités du PAM. Il fournira aussi des statistiques sur la répartition géographique du personnel international du PAM (cadre organique et catégories supérieures).

➤ *Rapport du PAM sur la sécurité (I)*

À sa deuxième session ordinaire de 2007, le Conseil a demandé que les informations contenues dans le rapport du PAM sur la sécurité lui soient communiquées. Ce document présentera une analyse des principaux incidents ayant porté atteinte à la sécurité du personnel, des biens et des partenaires du PAM en 2013, ainsi que des données statistiques sur leur répartition géographique et les types de problèmes rencontrés.

QUESTIONS DIVERSES

EB.1/2013 (18-19 février)

➤ *Présentation orale sur la réunion conjointe des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM (I)*

Un rapport sur la réunion conjointe des Conseils d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)/Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS), du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), d'ONU-Femmes et du PAM sera présenté au Conseil pour information.

EB.A/2013 (3-7 juin)

➤ *Rapport sur la visite conjointe sur le terrain des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM (I)*

Un rapport sur la visite conjointe sur le terrain des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM sera soumis au Conseil pour information.

EB.1/2014 (10-14 février)

➤ *Présentation orale sur la réunion conjointe des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM (I)*

Un rapport sur la réunion conjointe des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM sera présenté au Conseil pour information.

EB.A/2014 (3-6 juin)

➤ *Rapport sur la visite conjointe sur le terrain des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM (I)*

Un rapport sur la visite conjointe sur le terrain des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM sera soumis au Conseil pour information.

PROJET DE CALENDRIER DES SESSIONS DES ORGANES DIRECTEURS DE LA FAO, DU FIDA ET DU PAM ET DES AUTRES RÉUNIONS IMPORTANTES, 2013-2014

		2013		2014
JANVIER				
FÉVRIER	FIDA/CG PAM 96 CQCJ	11-15 18-19 25-27	PAM FIDA/CG 32 NERC	10-14 17-21 23-26
MARS	148 CF 113 CP	18-22 18-22	32 APRC 98 CQCJ 28 ARC	10-13 17-19 24-27
AVRIL	FIDA/CA 146 CL	8-12 22-26	33 LARC FIDA/CA 29 ERC	1-4 7-9 14-17
MAI			150 CF 115 CP	19-23 19-23
JUIN	PAM 38 C 147 CL	3-7 15-22 24-25	PAM 31 COFI 149 CL 37 CODEX	3-6 9-13 16-20 23-27 (Genève)
JUILLET	36 CODEX	1-6 (Rome)		
AOÛT				
SEPTEMBRE	AG FIDA/CA 97 CQCJ	17 16-20 23-25	99 CQCJ FIDA/CA 22 COFO 24 COAG	8-10 15-19 22-26 29/9-3/10
OCTOBRE	40 CSA JMA 149 CF 114 CP	7-11 16 (mercredi) 21-25 21-25	70 CCP 41 CSA JMA 151 CF 116 CP	6-8 13-17 16 (jeudi) 20-24 20-24
NOVEMBRE	PAM 148 CL	4-8 25-29	PAM 150 CL	10-14 17-21
DÉCEMBRE	FIDA/CA	9-13	FIDA/CA	15-19

Pâques: 31 mars
 Ramadan: 9 juillet-7 août
 Eid Al-Fitr: 8 août
 Eid Al-Adha: 15 octobre

Pâques: 20 avril
 Ramadan: 28 juin-27 juillet
 Eid Al-Fitr: 28 juillet
 Eid Al-Adha: 4 octobre

AG	Assemblée générale des Nations Unies (ouverture)	FIDA/CA	Comité d'audit du FIDA
APRC	Conférence régionale pour l'Asie et le Pacifique	FIDA/CE	Comité de l'évaluation du FIDA
ARC	Conférence régionale pour l'Afrique		
C	Conférence		
CCP	Comité des produits		
CF	Comité financier	FIDA/CA	Conseil d'administration du FIDA
CP	Comité du programme	FIDA/CG	Conseil des gouverneurs du FIDA
CL	Conseil	LARC	Conférence régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes
CQCJ	Comité des questions constitutionnelles et juridiques	NERC	Conférence régionale pour le Proche-Orient
COAG	Comité de l'agriculture	CP	Comité du programme
CODEX	Commission du Codex Alimentarius	JMA	Journée mondiale de l'alimentation
COFI	Comité des pêches		
COFO	Comité des forêts	PAM	Conseil d'administration du Programme alimentaire mondial
CSA	Comité de la sécurité alimentaire mondiale		
ERC	Conférence régionale pour l'Afrique		